

Curieuse façon de représenter le personnel (1)

Aurions-nous suscité des vocations à Wissous ?

Depuis la création du syndicat FO en sept 2005 (pour combattre la répression), il y a eu entre janvier 2006 et 2007 la création du syndicat "maison" C.F.T.C et maintenant en sept. 2008 la C.F.D.T

Quelle confiance pourrions-nous avoir envers nos 3 collègues qui viennent de créer un syndicat (C.F.D.T) à la veille des élections du C.T.P ?

Pourquoi n'ont-ils pas créé leur syndicat au temps de la précédente municipalité ?

(Info : En 1964 la C.F.T.C se divise et une partie devient la C.F.D.T)

Pourquoi nos 3 collègues veulent-ils se représenter au C.T.P ?

Pourquoi ont ils cautionné des sanctions déguisées de l'ancienne municipalité, en donnant des avis préjudiciables à l'encontre du personnel et au bon fonctionnement des services ?

Pourquoi avoir accepté qu'un collègue travaille le vendredi et le samedi jusqu'à 20h à la déchetterie ?

Pourquoi avoir accepté de supprimer les congés en été du service espaces verts ?

Pourquoi avoir accepté la suppression d'un agent sur les deux en astreinte technique ?

Étaient-ils d'accord ou avaient-ils peur d'exprimer leurs opinions ?

Pourquoi n'ont-ils pas démissionné du C.T.P ?

Pourquoi n'ont-ils jamais concerté le personnel avant d'émettre des avis ?

Pourquoi n'ont-ils pas respecté les règles élémentaires en matière d'hygiène et de sécurité ?

Pourquoi n'ont-ils pas respecté le décret 85-565 du 30-05-85 relatif au C.T.P ?

Où est la parité syndicale ?

Sur les 3 responsables syndicaux (C.F.D.T) un travaille au service du personnel et traite les dossiers administratifs des agents comme la carrière, la situation personnelle et familiale, les actes médicaux etc.

Où commencera et s'arrêtera l'activité syndicale, la neutralité, l'obligation du secret professionnel, la discrétion professionnelle etc. ?

Nous veillerons et informerons si besoin toutes les instances et les autorités compétentes, sur le non respect du droit syndical et des droits et aux obligations des fonctionnaires

Le 06 novembre 2008, votez la liste présentée par FO

Sont électeurs tous les agents qui ont une ancienneté de 3 mois au jour du scrutin

Liste représentée par des femmes, des hommes, des non syndiqués et des syndiqués, venant de différents services, soit 9 services sur 10

Pour le syndicat
Secrétaire Général
M Calmel Dominique
SYNDICAT FO
MAIRIE DE
WISSOUS 91320